

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 61 (1988)

Heft: 11-12

Vorwort

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Edition

Section romande de
l'Union suisse pour
l'amélioration du logement,
8, rue Clos-de-Bulle,
1004 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte,
Lausanne, président.
René Gay,
Genève, vice-président.
Pierre Liniger,
Lausanne, secrétaire.
Adriano Rizzetto,
Lausanne, caissier.

Rédacteur principal

François-Joseph Z'Graggen,
architecte EPFL/SIA,
Département des travaux publics,
10, place de la Riponne,
1014 Lausanne,
tél. (021) 44 72 31.

Rédacteurs

G. Collomb, R. Hermenjat,
P. Liniger, R. Quincerot,
H. Robert-Charrue, W. Tüscher,
M. Vianu, E. Weber.

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.
Membres:
MM. R. Gay, P. Gilliard.

Administration et publicité

2, av. de Tivoli, 1007 Lausanne,
tél. (021) 20 41 41.
Chèques postaux 10-6622-9.

Diffusion

La revue *Habitation* est l'organe
officiel des sociétés coopératives
d'habitation affiliées à l'USAL
Section romande de l'Union
suisse pour l'amélioration du
logement, du Groupe de Suisse
occidentale et du Groupe du
Valais, de l'ASPAN (Association
suisse pour l'aménagement
national), de la FAS (Sections
romande et genevoise de la
Fédération des architectes
suisses).

Abonnement

Suisse: Fr. 35.- par an.
Etranger: Fr. 45.-.
Prix du présent numéro: Fr. 5.-.

Maquette et impression:
Imprimeries Populaires, Lausanne.

HABITATION
T I O N

revue mensuelle romande

Editorial

Pour une «glasnost» de l'immobilier?

Ce double numéro de fin d'année devrait sortir le jour où la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) organise une journée «grand public» dont le thème s'intitule «renforcement ou allègement des dispositions légales de l'aménagement du territoire».

Les organisateurs ont décidé d'aborder la question par une série d'interrogations simples adressée à des représentants de tout bord. Un livre blanc (cf. p. 8) fera la synthèse des points de vue en présence.

Pour bien situer la question fondamentale, il faut la mettre en relation avec l'initiative «Ville-Campagne» qui sera soumise au peuple suisse le 4 décembre prochain. L'objectif de cette initiative est l'amélioration de la loi sur l'aménagement du territoire pour limiter, autant que faire se peut, la spéculation foncière, véritable gangrène du corps social. Les aspects du débat sont pour le moins multiples et les arguments avancés, les plus divers, pour ne pas dire incompatibles. Qu'on en juge:

- on parle d'un côté de la liberté du commerce;
- de l'autre, on insiste sur le maintien des terres agricoles selon un critère stratégique;
- certains prônent le contrôle du prix des terrains pour promouvoir les logements sociaux, sans s'apercevoir qu'ils sont en partie responsables de la surenchère de ces mêmes prix;
- enfin, il ne faut pas oublier le désir forcené d'accéder à la propriété foncière individuelle, dévoreuse des terres agricoles.

Toutes ces postulats constituent un faisceau de revendications contradictoires.

Laissons de côté les deux dernières: la spéculation foncière et la prolifération de l'habitat individuel. Leur croissance sans contrôle a des conséquences si néfastes qu'elles se condamnent elles-mêmes.

Les deux premières considérations, par contre, méritent une grande attention.

Le maintien des terres agricoles doit être replacé dans la grande question politique qui se pose à notre pays en cette fin de millénaire: l'ouverture du Marché européen.

Il est manifeste que l'agriculture suisse ne résisterait pas à cette ouverture. Tout au moins celle-ci entraînerait pour elle de déchirantes reconversions. Mais pour une hypothétique autarcie, va-t-on définitivement faire de notre pays une sorte de Disneyland, trop propre et trop bien réglé, sans surprise et sans poésie, où la stratification sociale est érigée en système absolu (intolérance face aux jeunes et aux enfants, xénophobie immanente des «gens qui sont nés quelque part, qui se croient du cru»), avec un secteur secondaire atrophié et un secteur tertiaire hypertrophié? Ou, au contraire, notre peuple veut-il tenter un éventuel destin européen?

D'autre part, il est évident que la liberté de commerce est une liberté fondamentale. Cependant, l'amalgame sophiste de cet argument provient du fait que le sol n'est pas une simple marchandise. Si l'activité de viabiliser et d'équiper un terrain en fait d'une certaine manière un produit, son caractère non reproductible lui ôte sa qualité de marchandise. Le territoire, l'ensemble des terrains, est un patrimoine social qui, comme tout phénomène culturel (dans le sens où la culture est par essence un bien commun à tout un peuple) se pose comme restriction de la liberté individuelle. C'est ce qu'ont compris les Hollandais, poussés peut-être à la fois par une tradition d'avant-garde, une densité démographique importante, relayées par la perpétuelle menace de la mer, en municipalisant la propriété foncière, dès le début du siècle. Si l'initiative «Ville-Campagne» a pour résultat une gestion transparente de ce patrimoine, une sorte de «glasnost» immobilière, alors c'est un acquis social.

FJZ

SOMMAIRE

Architecture	
Le quartier des «Prés-du-Lac» – un nouvel ensemble urbain à Yverdon-les-Bains	2
Aménagement du territoire	
La construction sous contrôle? Les journées romandes de l'aménagement du territoire de la CEAT	8
Gazette des coopératives	
Lieux de rencontre, de troc et d'animation de quartier: les ludothèques	12
USAL	
Assemblée générale du 1 ^{er} octobre 1988 à Delémont	15
Législation	
Règlements du 18 mars 1988 et du 6 mai 1988 / Habitat et besoins de logement	22/25
Lire – voir – entendre	
Adrien Fainsilber; la virtualité de l'espace. Projets et architecture 1962-1988 / Horizon 2000	26
Des usines aux logements / Nouveaux aspects du logement en Suisse / Architecture et société	28
Des espaces urbains agréables à vivre / Exposition TEXTILE-TAPISSERIE	29
Cahiers de l'ASPAN – SO	
Cahier N° 3 – Octobre 1988: les friches industrielles	I-XVI

Au sommaire du prochain numéro: le Théâtre de Neuchâtel.